

Tableau des écoles militaires pour l'infanterie suisse en 1875

Objekttyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **20 (1875)**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

T A B L E A U

des

écoles militaires pour l'infanterie suisse en 1875.

A. Ecoles de recrues.

I^{re} division de l'armée.

1. Recrues fusiliers de l'année 1855 des Cantons de Vaud et Genève et la moitié des recrues carabiniers du Canton de Vaud, les recrues pionniers de l'infanterie et un tiers des recrues trompettes et tambours de tout l'arrondissement, du 20 avril au 3 juin, à Bière.
2. Recrues fusiliers des années 1843 à 1854 des Cantons de Vaud et Valais, du 15 juin au 12 juillet, à Yverdon.
3. Recrues fusiliers des années 1843 à 1854 du Canton de Vaud, du 15 juin au 12 juillet, à Payerne.
4. Recrues fusiliers de l'année 1855 des Cantons de Vaud, Valais, Genève, et la moitié des recrues carabiniers du Canton de Vaud, un tiers des recrues trompettes et tambours et les recrues armuriers de l'arrondissement, du 24 juillet au 6 septembre, à Yverdon.
5. Recrues fusiliers de l'année 1855 des Cantons de Vaud, Valais et Genève, et un tiers des recrues trompettes et tam-

bours de l'arrondissement, du 18 septembre au 1^{er} novembre, à Yverdon.

NB. Pour les recrues sanitaires de la I^{re} division voir chiffre 6 ci-après.

II^e division de l'armée.

6. Recrues fusiliers des années 1843 à 1854 des Cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg, les recrues pionniers d'infanterie de tout l'arrondissement et les recrues sanitaires du I^{er} et II^e arrondissement, du 23 avril au 20 mai, à Colombier.
7. Recrues fusiliers de l'année 1855, la moitié des recrues carabiniers des Cantons de Fribourg, Neuchâtel et Genève, et la moitié des recrues trompettes et tambours des Cantons de l'arrondissement, du 2 juin au 16 juillet, à Colombier.
8. Recrues fusiliers de l'année 1855, de Berne, Neuchâtel et Fribourg, et la moitié des recrues carabiniers de Fribourg, Neuchâtel et Genève, les recrues armuriers de l'arrondissement et la moitié des recrues trompettes et tambours des Cantons de l'arrondissement, du 1^{er} août au 14 septembre, à Fribourg.
9. Recrues fusiliers des années 1843 à 1854 du Canton de Berne, du 26 septembre au 23 octobre, à Colombier.

III^e division de l'armée.

10. Recrues fusiliers des années 1843 à 1854 de Berne et les recrues pionniers d'infanterie de l'arrondissement, du 23 avril au 20 mai, à Berne.
11. Recrues fusiliers de l'année 1855 de Berne, la moitié des recrues carabiniers, la moitié des recrues trompettes et tambours et les recrues sanitaires, du 5 juin au 19 juillet, à Berne.
12. Recrues fusiliers de l'année 1855 de Berne, la moitié des recrues carabiniers, la moitié des recrues trompettes et tambours et les recrues armuriers, du 31 juillet au 13 septembre, à Berne.
13. Recrues fusiliers des années 1843 à 1854 du Canton de Berne, du 25 septembre au 22 octobre, à Berne.

IV^e division de l'armée.

14. Recrues fusiliers de l'année 1855 des Cantons de Zoug, Unterwalden-le-Haut, Lucerne et Berne, la moitié des recrues carabiniers du 4^e bataillon (Berne, Lucerne et Unterwalden-le-Bas), les recrues pionniers d'infanterie et la moitié des recrues trompettes et tambours des cantons de l'arrondissement, du 28 avril au 11 juin, à Lucerne.
15. Recrues fusiliers de l'année 1855 des Cantons de Zoug, Unterwalden-le-Bas, Lucerne et Berne, la moitié des recrues carabiniers du 4^e bataillon (Berne, Lucerne, Unterwalden-le-Bas), la moitié des recrues trompettes et tambours des Cantons de l'arrondissement et les recrues armuriers de l'arrondissement, du 23 juin au 6 août, à Lucerne.
16. Recrues fusiliers des années 1843 à 1854 de Zoug, Unterwalden-le-Haut et le-Bas, Lucerne et Berne, du 18 août au 14 septembre, à Stans.
17. Recrues fusiliers des années 1843 à 1854 des Cantons de Berne et de Lucerne, du 18 août au 14 septembre, à Lucerne.
18. Les instituteurs des années 1850 à 1855 astreints au service militaire, de tous les arrondissements de division, du 1^{er} septembre au 15 octobre, à Lucerne.

V^e division de l'armée.

19. Recrues fusiliers des années 1843 à 1854 d'Argovie et les recrues pionniers de l'infanterie de l'arrondissement, du 17 avril au 14 mai, à Aarau.
20. Recrues fusiliers des années 1843 à 1854 des Cantons d'Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville et Soleure, et les recrues armuriers de l'arrondissement, du 29 mai au 25 juin, à Liestal.
21. Recrues fusiliers de l'année 1855 et la moitié des recrues carabiniers du 5^e bataillon (Argovie, Soleure, Bâle-Campagne) et les recrues trompettes et tambours d'Argovie, du 9 juillet au 22 août, à Aarau.
22. Recrues fusiliers de l'année 1855 de Bâle-Campagne, Bâle-Ville et Soleure, la moitié des recrues carabiniers du 5^e bataillon (Argovie, Soleure et Bâle-Campagne) et les recrues trompettes et tambours de Bâle-Campagne, Bâle-Ville et Soleure, du 3 septembre au 17 octobre, à Bâle.

VI^e division de l'armée.

23. Recrues fusiliers de l'année 1855 des Cantons de Schaffhouse, Zurich et Schwyz, la moitié des recrues du 6^e bataillon de carabiniers (Zurich), la moitié des recrues trompettes et tambours des Cantons de l'arrondissement, tous les recrues pionniers d'infanterie de l'arrondissement et les recrues sanitaires de l'arrondissement (ces derniers entreront déjà le 10 avril au service), du 18 avril au 1^{er} juin, à Zurich.
24. Recrues fusiliers (avec une instruction préparatoire de 14 à 16 jours) des années 1843 à 1854 des Cantons de Zurich et Schwyz, du 13 juin au 2 juillet, à Winterthour.
25. Recrues fusiliers (avec 14 jours d'instruction préparatoire) des années 1843 à 1853 du Canton de Zurich, du 13 juin au 2 juillet, à Schaffhouse.
26. Recrues fusiliers de l'année 1855 des Cantons de Schaffhouse, Zurich et Schwyz, la moitié des recrues du 6^e bataillon de carabiniers (Zurich), la moitié des recrues trompettes et tambours des Cantons de l'arrondissement et les recrues armuriers de l'arrondissement, du 18 juillet au 31 août, à Zurich.
27. Recrues fusiliers de Zurich des années 1843 à 1854 (avec 8 jours d'instruction préparatoire), du 12 septembre au 8 octobre, à Schaffhouse.
28. Recrues fusiliers de Zurich des années 1843 à 1854 (avec 8 jours d'instruction préparatoire), du 12 septembre au 8 octobre, à Winterthour.
29. Recrues fusiliers des années 1843 à 1854 (sans instruction préparatoire) des Cantons de Schaffhouse, Zurich et Schwyz, du 15 septembre au 24 octobre, à Hérissau.

VII^e Division de l'armée.

30. Recrues fusiliers des années 1843 à 1854 des Cantons de St-Gall et Appenzell Rh.-Ext., du 18 avril au 14 mai, à Frauenfeld.
31. Recrues fusiliers de l'année 1855 des Cantons de St-Gall, Appenzell Rh.-Ext. et Int. et Thurgovie, la moitié des recrues de carabiniers du 7^e bataillon (Thurgovie, Appenzell Rh.-Ext. et St-Gall), la moitié des recrues trompettes et tambours de chaque Canton, toutes les recrues sanitaires de l'arrondissement et les recrues pionniers d'infanterie de l'arrondissement, du 26 mai au 9 juillet, à Hérissau.

32. Recrues fusiliers de l'année 1855 des Cantons de St-Gall, Appenzell Rh.-Ext. et Int. et Thurgovie, la moitié des recrues de carabiniers du 7^e bataillon, les recrues armuriers de l'arrondissement et la moitié des recrues trompettes et tambours de l'arrondissement, du 21 juillet au 3 septembre, à Hérissau.
33. Recrues fusiliers (avec instruction préparatoire) des années 1843 à 1854 du Canton de Thurgovie, du 15 septembre au 5 octobre, à Frauenfeld.

VIII^e division de l'armée.

34. Recrues de carabiniers et fusiliers du Canton du Tessin et de la vallée de Misox, les recrues pionniers d'infanterie du Tessin et ceux de langue italienne des Grisons, les recrues sanitaires du Tessin et ceux de langue italienne des Grisons et les recrues trompettes et tambours de langue italienne de l'arrondissement, du 15 avril au 29 mai, à Bellinzone.
35. Recrues fusiliers de l'année 1855 des Grisons et de Glaris, les recrues carabiniers, trompettes et tambours de ces Cantons, les recrues sanitaires et les recrues pionniers d'infanterie de langue allemande de l'arrondissement (premier jour de service: 23 mai) et les recrues armuriers de l'arrondissement (entrent au service le 6 juin), du 12 juin au 26 juillet, à Coire.
36. Recrues fusiliers de l'année 1855 des Cantons du Valais, Uri et Schwyz, les recrues carabiniers de Schwyz et les recrues trompettes et tambours du Valais, Uri et Schwyz, du 11 août au 24 septembre, à Altorf.
37. Recrues fusiliers des années 1843 à 1854 des Cantons du Valais, Schwyz et Glaris, du 12 juin au 9 juillet, à Luziensteig.

B. Cours des cadres.

Observation. Les cadres seront, autant que possible, choisis à teneur de l'article 103 de l'organisation militaire. Le choix sera fait par les Cantons. Pour les écoles, dans lesquelles les carabiniers et les fusiliers seront réunis, on choisira les cadres de carabiniers et de fusiliers proportionnellement au nombre des recrues.

Le détail est indiqué dans les tableaux ci-après.

I^{re} Division de l'armée.

1. Cadres des Cantons de Vaud et de Genève pour l'école de recrues n° 1, du 12 avril au 3 juin, à Bière.
2. Cadres des Cantons de Vaud et du Valais pour l'école de recrues n° 2, du 7 juin au 12 juillet, à Yverdon.
3. Cadres des Cantons de Vaud et du Valais pour l'école de recrues n° 3, du 7 juin au 12 juillet, à Payerne.
4. Cadres des Cantons de Vaud, Valais et Genève pour l'école de recrues n° 4, du 16 juillet au 6 septembre, à Yverdon.
5. Cadres des Cantons de Vaud, Valais et Genève pour l'école de recrues n° 5, du 10 septembre au 1^{er} novembre, à Yverdon.

II^e division de l'armée.

6. Cadres des Cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg pour l'école de recrues n° 6, du 15 avril au 20 mai, à Colombier.
7. Cadres des Cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg pour l'école de recrues n° 7, du 25 mai au 16 juillet, à Colombier.
8. Cadres des Cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg pour l'école de recrues n° 8, du 24 juillet au 14 septembre, à Fribourg.
9. Cadres du Canton de Berne pour l'école de recrues n° 9, du 18 septembre au 23 octobre, à Colombier.

III^e division de l'armée.

10. Cadres du Canton de Berne pour l'école de recrues n° 10, du 15 avril au 20 mai, à Berne.
11. Cadres du Canton de Berne pour l'école de recrues n° 11, du 28 mai au 19 juillet, à Berne.
12. Cadres du Canton de Berne pour l'école de recrues n° 12, du 23 juillet au 13 septembre, à Berne.
13. Cadres du Canton de Berne pour l'école de recrues n° 13, du 17 septembre au 22 octobre, à Berne.

IV^e division de l'armée.

14. Cadres des Cantons de Zoug, Unterwalden-le-Haut, Lucerne et Berne pour l'école de recrues n° 14, du 20 avril au 11 juin, à Lucerne.
15. Cadres des Cantons de Zoug, Unterwalden-le-Bas, Lucerne et Berne, pour l'école de recrues n° 15, du 15 juin au 6 août, à Lucerne.
16. Cadres des Cantons de Zoug, Unterwalden-le-Haut et le-Bas, Lucerne et Berne pour l'école de recrues n° 16, du 10 août au 14 septembre, à Stans.
17. Cadres du Canton de Berne pour l'école de recrues n° 17, du 10 août au 14 septembre, à Lucerne.
18. Un cadre combiné de tous les Cantons (sera fixé plus tard) pour l'école de recrues n° 18, du 24 août au 15 octobre, à Lucerne.

V^e division de l'armée.

19. Cadres du Canton d'Argovie pour l'école de recrues n° 19, du 10 avril au 14 mai, à Aarau.
20. Cadres des Cantons d'Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville et Soleure pour l'école de recrues n° 20, du 22 mai au 25 juin, à Liestal.
21. Cadres des Cantons d'Argovie et de Soleure pour l'école de recrues n° 21, du 1^{er} juillet au 22 août, à Aarau.
22. Cadres des Cantons d'Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville et Soleure pour l'école de recrues n° 22, du 26 août au 17 octobre, à Bâle.

VI^e division de l'armée.

23. Cadres des Cantons de Schaffhouse, Zurich et Schwyz pour l'école de recrues n° 23, du 10 avril au 1^{er} juin, à Zurich.
24. Cadres des Cantons de Zurich et de Schwyz pour l'école de recrues n° 24, du 5 juin au 2 juillet, à Winterthour.
25. Cadres du Canton de Zurich pour l'école de recrues n° 25, du 5 juin au 2 juillet, à Schaffhouse.
26. Cadres des Cantons de Schaffhouse, Zurich et Schwyz pour l'école de recrues n° 26, du 10 juillet au 31 août, à Zurich.

27. Cadres du Canton de Zurich pour l'école de recrues n° 27, du 4 septembre au 8 octobre, à Schaffhouse.
28. Cadres du Canton de Zurich pour l'école de recrues n° 28, du 4 septembre au 8 octobre, à Winterthour.
29. Cadres des Cantons de Schaffhouse, Zurich et Schwyz pour l'école de recrues n° 29, du 7 septembre au 2 octobre, à Hérissau.

VII^e division de l'armée.

30. Cadres des Cantons de St-Gall et Appenzell Rh.-Ext. pour l'école de recrues n° 30, du 10 avril au 14 mai, à Frauenfeld.
31. Cadres des Cantons de St-Gall, Appenzell Rh.-Ext. et Int. et Thurgovie pour l'école de recrues n° 31, du 18 mai au 9 juillet, à Hérissau.
32. Cadres des Cantons de St-Gall, Appenzell Rh.-Ext. et Int. et Thurgovie pour l'école de recrues n° 32, du 13 juillet au 3 septembre, à Hérissau.
33. Cadres du Canton de Thurgovie pour l'école de recrues n° 33, du 7 septembre au 5 octobre, à Frauenfeld.

VIII^e division de l'armée.

34. Cadres du Canton du Tessin pour l'école de recrues n° 34, du 7 avril au 29 mai, à Bellinzone.
35. Cadres des Cantons des Grisons et Glaris pour l'école de recrues n° 35, du 4 juin au 26 juillet, à Coire.
36. Cadres des Cantons du Valais, Uri et Schwyz pour l'école de recrues n° 36, du 3 août au 24 septembre, à Altorf.
37. Cadres des Cantons du Valais, Schwyz et Glaris pour l'école de recrues n° 37, du 4 juin au 9 juillet, à Luziensteig.

C. Ecoles préparatoires d'officiers.

Outre les militaires désignés aux articles 38 et 106 de l'organisation militaire, on enverra aux écoles préparatoires d'officiers de l'année courante les officiers déjà brevetés qui n'ont pas encore

pris part à une école d'aspirants ou à une école d'officiers nouvellement nommés.

1. Pour le I^{er} arrondissement, du 5 novembre au 14 décembre, à Lausanne.
2. » » II^e » du 28 octobre au 8 décembre, à Colombier.
3. » » III^e » du 27 octobre au 7 décembre, à Berne.
4. » » IV^e » du 19 octobre au 29 novembre, à Lucerne.
5. » » V^e » du 20 octobre au 30 novembre, à Soleure.
6. » » VI^e » du 16 octobre au 26 novembre, à Schaffhouse.
7. » » VII^e » du 16 octobre au 26 novembre, à Frauenfeld.
8. » » VIII^e » du 3 octobre au 13 novembre, à Bellinzone.

D. Instruction des instituteurs.

Tous les instituteurs nés dans les années 1850 à 1855 de tous les arrondissements, du 1^{er} septembre au 15 octobre, à Lucerne.

E. Instruction des recrues trompettes et tambours des compagnies de carabiniers et de fusiliers.

1. Pour le 1^{er} arrondissement:

Le premier tiers de Vaud, Valais et Genève, du 20 avril au 3 juin, à Bière.

Le second tiers de Vaud, Valais et Genève, du 24 juillet au 6 septembre, à Yverdon.

Le troisième tiers de Vaud, Valais et Genève, du 18 septembre au 1^{er} novembre, à Yverdon.

2. Pour le II^e arrondissement :

La première moitié de Berne, Neuchâtel, Fribourg, Genève (carabiniers) et Valais (carabiniers), du 2 juin au 16 juillet, à Colombier.

La seconde moitié de Berne, Neuchâtel, Fribourg, Genève (carabiniers) et Valais (carabiniers), du 1^{er} août au 14 septembre, à Fribourg.

3. Pour le III^e arrondissement :

La première moitié de Berne, du 5 juin au 19 juillet, à Berne.

La seconde moitié de Berne, du 31 juillet au 13 septembre, à Berne.

4. Pour le IV^e arrondissement :

La première moitié de Zoug, Unterwalden-le-Haut et le-Bas, Lucerne et Berne, du 28 avril au 11 juin, à Lucerne.

La seconde moitié de Zoug, Unterwalden-le-Haut et le-Bas, Lucerne et Berne, du 23 juin au 6 août, à Lucerne.

4. Pour le V^e arrondissement :

La première moitié d'Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville et Soleure, du 9 juillet au 22 août, à Aarau.

La seconde moitié d'Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville et Soleure, du 3 septembre au 17 octobre, à Bâle.

6. Pour le VI^e arrondissement :

La première moitié de Schaffhouse, Zurich et Schwyz, du 18 avril au 1^{er} juin, à Zurich.

La seconde moitié de Schaffhouse, Zurich et Schwyz, du 18 juillet au 31 août, à Zurich.

7. Pour le VII^e arrondissement :

La première moitié de St-Gall, Appenzell Rh.-Ext. et Int. et Thurgovie, du 26 mai au 9 juillet, à Hérिसau.

La seconde moitié de St-Gall, Appenzell Rh.-Ext. et Int. et Thurgovie, du 21 juillet au 3 septembre, à Hérísau.

8. Pour le VIII^e arrondissement :

La première moitié du Tessin, Grisons de langue italienne, Grisons de langue allemande, Valais, Uri, Schwyz et Glaris, du 15 avril au 29 mai, à Bellinzone.

La seconde moitié du Tessin, Grisons de langue italienne, Grisons de langue allemande, Valais, Uri, Schwyz et Glaris, du 12 juin au 26 juillet, à Altorf.

F. Ecoles des recrues armuriers.

I. Instruction préparatoire.

1. Pour le I^{er} arrondissement, du 24 juillet au 6 août, à Yverdon.
2. » » II^e » du 1^{er} au 14 août, à Fribourg.
3. » » III^e » du 31 juillet au 13 août, à Berne.
4. » » IV^e » du 3 au 16 juin, à Lucerne.
5. » » V^e » du 29 mai au 11 juin, à Liestal.
6. » » VI^e » du 18 au 31 juillet, à Zurich.
7. » » VII^e » du 21 juillet au 3 août, à Hérissau.
8. » » VIII^e » du 17 au 30 juin, à Coire.

II. Cours spécial.

Recrues armuriers de tous les arrondissements, du 31 août au 29 septembre, à Zofingue.

G. Recrues pionniers d'infanterie.

I. Instruction préparatoire.

1. Pour le I^{er} arrondissement, du 20 avril au 3 mai, à Bière.
2. » » II^e » du 23 avril au 6 mai, à Colombier.
3. » » III^e » du 23 avril au 6 mai, à Berne.
4. » » IV^e » du 28 avril au 11 mai, à Lucerne.
5. » » V^e » du 17 au 30 avril, à Aarau.
6. » » VI^e » du 18 avril au 1^{er} mai, à Zurich.

7. Pour le VII^e arrondissement, du 26 mai au 8 juin, à Hérissau.
8. » » VIII^e » de langue italienne, du 15 au 28 avril, à Bellinzone.
de langue allemande, du 23 mai au 5 juin, à Coire.

II. Cours spécial.

Recrues pionniers d'infanterie de tous les arrondissements, du 13 juin au 10 juillet, à Soleure.

H. Instruction préparatoire des recrues sanitaires.

1. Pour le I^{er} arrondissement, du 23 avril au 6 mai, à Colombier.
2. » » II^e » du 23 avril au 6 mai, à Colombier.
3. » » III^e » du 5 au 18 juin, à Berne.
4. » » IV^e »
5. » » V^e » } Les cours préparatoires
ont déjà eu lieu.
6. » » VI^e » du 11 au 24 avril, à Zurich.
7. » » VII^e » du 26 mai au 8 juin, à Hérissau.
8. » » VIII^e » de langue italienne, du 15 au 28 avril, à Bellinzone.
de langue allemande, du 23 mai au 5 juin, à Coire.

J. Ecoles de tir.

Seront fixées plus tard.
